

Nous étudions également les façons d'améliorer notre capacité de surveillance et d'inspection. Nous avons déjà fait appel dans une certaine mesure à nos unités navales sur la côte est. Nous avons également commandé de nouveaux navires pour effectuer ce travail. Nous convenons tous qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine et nous nous engageons à optimiser les ressources dont nous disposons.

Ce sont là certains des avantages que le Canada pourra retirer de l'instauration de la zone économique de 200 milles. De bonnes nouvelles, certes. Un progrès réel, indéniablement. Toutefois, je n'ai pas besoin de vous rappeler que la zone de 200 milles ne règle pas tous les problèmes du Canada.

Il nous faut faire reconnaître nos droits et nos besoins au-delà de cette limite si nous voulons obtenir une protection adéquate de nos ressources naturelles dans trois cas particuliers. Une application stricte de la zone de 200 milles excluerait plus de 400,000 milles carrées de la marge continentale, principalement sur la côte est, et 10 à 15 pour 100 de nos stocks de poissons, également sur la côte est; de plus, une telle situation ne ferait rien pour protéger nos stocks de saumon durant la partie de leur vie qu'ils passent en haute mer.

Nous avons une dure bataille à livrer sur ces trois plans. Nos alliés sont nombreux et nos négociateurs ont fourni un effort exceptionnel pour faire admettre la légitimité de notre position; nous restons donc confiants d'obtenir gain de cause dans le cadre de l'entente globale qui se dégagera, du moins nous l'espérons, des travaux de la conférence. Il faut pourtant être réaliste et reconnaître les principaux obstacles qui se dressent devant nous.

Une deuxième option importante s'est dégagée à la conférence, savoir l'établissement d'une zone internationale des fonds marins au profit de l'humanité. Presque tous les pays ont convenu que l'exploitation des nodules polymétalliques, concrétions rocheuses de forme sphérique riches en nickel, en cuivre, en cobalt et en manganèse, parsemées sur les fonds marins à des profondeurs allant de 15 à 20,000 pieds, doit se faire au profit de l'humanité entière et non seulement des Etats technologiquement avancés. C'est là une option auxquelle le Canada a donné son appui entier.

Malheureusement, la conférence n'a pas progressé plus loin dans cette voie. D'ailleurs, la réalisation d'un tel concept par la création d'une autorité internationale a donné lieu à une confrontation très grave entre pays développés et pays en voie de développement.

Il peut sembler à certains d'entre nous qu'une controverse aussi éloignée de nos préoccupations essentielles ne devrait pas nous inquiéter. Au contraire, deux difficultés primordiales se posent à cet égard.